

Modalités d'inscriptions:

La classe musicale du collège Louis Armand s'adresse à tous les élèves issus du CM2 motivés par l'apprentissage de la musique. Ils seront recrutés dans le cadre des écoles du secteur de recrutement du collège, pour l'essentiel. Tout élève, débutant instrumentiste ou plus expérimenté, peut-être inscrit dans ce dispositif.

Chaque élève souhaitant intégrer le dispositif CHAM, bénéficiera d'un entretien afin d'évaluer sa motivation et ses dispositions musicales au regard des acquis de la scolarité obligatoire par son professeur des écoles. Chaque dossier sera étudié par une commission départementale qui affectera l'élève en classe Cham en cas de succès.

Une fois l'inscription réalisée au collège, il est indispensable de se rendre au conservatoire pour s'y inscrire.

Calendrier :

Mardi 10 mai à 18h30: Réunion d'information des familles intéressées sur le cursus Cham au collège L. Armand.

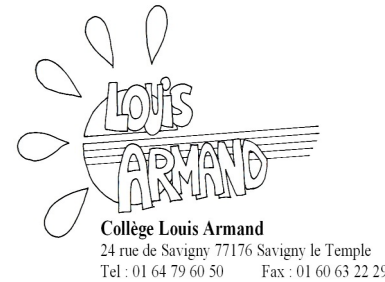
À partir du mercredi 11 mai : dossier de pré inscription à retirer auprès des écoles primaires pour les familles n'ayant pu être présentes à la réunion d'information.

Vendredi 20 mai: retour des dossiers de pré inscription dans les écoles primaires.

Le mercredi 8 juin : examen des dossiers par la commission départementale d'affectation en CHAM

Le jeudi 16 juin : information des professeurs des écoles des élèves affectés en classe CHAM.

Du 15 juin au 1er juillet: Inscriptions au conservatoire pour la partie instrumentale.



CLASSE CHAM

Le Collège Louis Armand

et

Le conservatoire G Fauré

de Savigny Le Temple

Année scolaire 2011 / 2012

Présentation:

Le collège Louis Armand met en place des classes musicales instrumentales en partenariat avec le conservatoire Gabriel Fauré de Savigny-Le-Temple. Ce dispositif vise à permettre aux élèves de concilier harmonieusement enseignement général et pratique musicale dans un esprit d'ouverture culturelle, sans pour autant constituer une filière.

Le collège et le conservatoire peuvent mettre à disposition certains instruments ou lieux d'étude.

Objectifs:

-promouvoir une démocratisation de la pratique musicale.

-permettre l'acquisition et le développement de compétences artistiques dans de bonnes conditions.

-valoriser l'acquisition de compétences spécifiques des élèves pour favoriser la réussite scolaire.

-développer la vie musicale dans l'établissement et la cité tout en prenant en compte l'ensemble des aspects pédagogiques et pratiques.

Organisation des études:

Les élèves suivent l'enseignement général correspondant à leur niveau de classe.

L'option musicale s'inscrit à part entière dans le cursus scolaire de l'élève. L'enseignement musical est organisé en fonction de la classe, du niveau de pratique musicale et des différents temps de l'année.

L'enseignement musical comprend:

- L'éducation musicale liée au programme spécifique de l'option Cham 1h00
- La pratique collective instrumentale 30 min. à 1h30
- La formation musicale 1h00
- La pratique collective vocale 1h00
- La pratique instrumentale individuelle 30 min.

La validation d'un niveau est fait en partenariat avec le conservatoire et une évaluation trimestrielle apparaît sur le bulletin de l'élève.

Les répétitions et prestations pourront aussi bien avoir lieu au collège qu'au conservatoire ainsi qu'à l'extérieur.

Droits d'inscriptions: 13.50 euros pour l'année

Frais pédagogiques: 60 euros pour l'année